

« UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING SA »

Au capital social de 36.953.847 DT

**Siège social : Immeuble « EQUINOXE », 1^{er} étage du bloc A Les berges du lac 2
1053 Tunis**

RC : B01132242013 MF : 1306183C/A/M

Convocation à la Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire

du 23 JUIN 2017

Avis à tous les actionnaires

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la Société **UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING S.A** pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 Juin 2017 à 11h à l'Hôtel GOLDEN TULIP Carthage Tunis sis à la Rue de la République, La Marsa 2078 – Tunisie, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
9. Allocation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit ;
10. Pouvoirs pour formalités.

Un exemplaire des statuts, les états financiers de l'exercice clos 31/12/2016, les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2016, du rapport du Conseil d'Administration, des rapports du commissaire aux comptes, et un projet des résolutions à soumettre à l'Assemblée seront à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter à partir du 8 Juin 2017 au siège social de la société sis à **Immeuble « EQUINOXE », 1^{er} étage du bloc A Les berges du lac 2 1053 Tunis.**

PROJET DE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 23 JUIN 2017 A 11H00

L'an deux mille dix-sept (2017) et le 23 juin à onze heures (11h00), les actionnaires de la société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING «UADH», société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée au marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de trente-six millions neuf cent cinquante-trois mille huit cent quarante-sept Dinars Tunisiens (36.953.847 TND) (ci-après la **Société**), se sont réunis à l'Hôtel Golden Tulip Carthage Tunis sis, Rue de la République, La Marsa 2078 – Tunisie, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration, conformément à l'avis de convocation paru au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) numéro du 2017, et dans les journaux quotidiens dans son édition du 2017 et le dans son édition du 2017.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des actionnaires lors de son entrée en séance tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Bassem Loukil préside l'Assemblée Générale Ordinaire, en sa qualité de Président Directeur Général de la Société.

est désigné(e) comme secrétaire.

et , présents et acceptants, sont désignés scrutateurs.

F.M.B.Z KPMG Tunisie, représentée par Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est présent à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

CABINET CMC, représenté par monsieur Cherif Ben Zina commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est présent à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Le bureau étant ainsi composé, monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, que les actionnaires de la Société, détenteurs de actions composant le capital social de la Société soit % du capital social de la Société sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Une copie des statuts de la Société ;
- La liste des actionnaires de la Société ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- La feuille de présence de la présente Assemblée Générale Ordinaire ;
- Le texte du projet des résolutions ;
- Les états financiers individuels et les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de la Société ainsi que le rapport consolidé ;
- Les rapports général et spécial des commissaires aux comptes de la Société ; et
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers du Groupe UADH.

Monsieur le Président rappelle que la présente Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée en ces jours, heures et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 11.** Lecture et approbation des rapports d'activité du Conseil d'Administration de la Société et du Groupe UADH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- 12.** Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- 13.** Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- 14.** Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- 15.** Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- 16.** Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées par l'article 200 et suivants et par l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- 17.** Quitus aux Administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- 18.** Allocation des jetons de présence aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- 19.** Allocation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- 20.** Pouvoirs pour formalités.

Prenant la parole, monsieur Bassem Loukil expose le rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Après discussion et échanges de vues sur les différents points à l'ordre du jour, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports d'activité du Conseil d'Administration de la Société et du Groupe UADH relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

à .

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports des commissaires aux comptes, afférents aux états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits états financiers, se soldant par un total bilan de 114.293.879 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 11.990.181,635 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports des commissaires aux comptes afférents aux états financiers consolidés du Groupe UADH, approuve lesdits états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se soldant par un total bilan de 453.401.215 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net déficitaire part du Groupe de 361.239 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

à .

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2016, de 11.990.181,635 Dinars Tunisiens de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2016	11.990.181,635 TND
Résultats reportés	145.460,472 TND
Résultat à affecter	12.135.642,107 TND
Réserve légale 5%	606.782,105 TND
Reliquat après réserve légale	11.528.860,002 TND
Distribution des dividendes	5.543.077,050 TND
Résultats reportés 2016	5.985.782,952 TND
Nombre d'actions	36.953.847 TND
Date de mise en paiement est fixée au	31/08/2017

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 5.000 Dinars Tunisiens net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2016.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit en rémunération de leur activité, la somme de globale de 15.000 Dinars Tunisiens net pour l'exercice 2016.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société ou toute personne qui sera mandatée par lui pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à () heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été approuvé après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

Monsieur Bassem Loukil

LE SECRETAIRE

LES SCRUTATEURS
